



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/706
31 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Révision des règles générales du Programme alimentaire mondial
et transformation du Comité des politiques et programmes
d'aide alimentaire en Conseil d'administration du Programme
alimentaire mondial

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 48/162 du 20 décembre 1993, l'Assemblée générale a notamment décidé que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial se transformerait en un conseil d'administration et que des consultations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) seraient entreprises dès que possible à cet effet, le PAM étant un organe autonome commun des deux organisations. Elle a également dit que ce processus devrait aboutir à l'adoption de résolutions parallèles par l'Assemblée générale et la Conférence de la FAO.
2. Par sa décision 1995/227 du 6 juin 1995, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé "Révision des règles générales du Programme alimentaire mondial et transformation du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire en Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial". Sur rapport de la Deuxième Commission, l'Assemblée générale est saisie de ce projet de résolution (A/50/615, par. 5).
3. À la 14e séance plénière de sa vingt-huitième session, le 31 octobre 1995, la Conférence de la FAO a adopté par consensus une résolution parallèle au projet de résolution dont la Deuxième Commission recommande l'adoption à l'Assemblée générale (voir par. 2 ci-dessus). Dans cette résolution, la Conférence de la FAO a décidé, sous réserve de l'accord de l'Assemblée générale des Nations Unies, que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire serait transformé en Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, lequel serait composé de 36 membres; elle a décidé aussi d'approuver les règles générales révisées du Programme alimentaire mondial qui figurent dans l'annexe à cette résolution.
